

	VILLE DE SHANNON Province de Québec USAGE CONDITIONNEL UC2026-90102
---	--

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 octobre 2026**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2026-90102**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du 565, rue des Mélèzes, lot 4 368 143, dans la zone H-5, vise l'exercice d'un usage complémentaire de travail à domicile de type salon d'esthétique. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un usage complémentaire de travail à domicile est un usage conditionnel dans la zone H-5. Par conséquent, cet usage doit être autorisé par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 13 octobre 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 17^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie